

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de PENNAUTIER s'est assemblé en session ordinaire, après convocation légale, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 22

Votants : 22

Etaient présents : M. DIMON, M. ROUDIERE, M. TABARLY, Mme GIBERT, Mme MARTY, M. ALMERGE, M. ARIAS, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. ARIAS, M. BORNER, M. CANDAU, M. DONS, M. ESPAINOL, M. FALETTI, Mme de LORGERIL, Mme GUILLEMART, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. MONIER, Mme PRAT MARCA, M. SEGUY, Mme SERIEYS.

Procurations :

Absent excusé :

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal : Madame GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2025
- Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibérations

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2025

Pour : 22

Contre : 22

Abstention : 0

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations :

1- Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le virement de crédits suivant afin de permettre le remboursement de cautions suite au départ de locataires :

- Dépenses Article 165 : + 1 500 €
- Dépenses Article 2135 : - 1 500 €.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

2- Approbation du projet éducatif de territoire 2025/2027

Monsieur TABARLY explique :

Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17ans du territoire par la signature d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble.

Ce projet éducatif de territoire sera expérimenté, pour la période 2025 – 2027 sur les territoires suivants :

- Cabardès
- Nord Carcassonnais
- Haut Minervois
- Carcassonne
- Sud Carcassonnais

La volonté de Carcassonne Agglo est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire en septembre 2027.

Cet engagement sera cosigné par L'Etat, la Caisse d'allocations familiales, Carcassonne Agglo et les 83 communes du territoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet éducatif de territoire tel qu'exposé pour la période 2025/2027 et de l'autoriser à signer le PEDT ainsi que toute pièce afférente.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

3- Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre du remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite en 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs

communaux au 1er janvier 2026 par la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet.

La suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe sera proposée au prochain Conseil municipal.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

4- Demande de subvention exceptionnelle REC RUGBY

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association REC Rugby pour l'organisation d'un tournoi.

Monsieur ESPAINOL, conseiller intéressé, ne participe pas au vote.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

5- Demande de subvention exceptionnelle La voie de la louve

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association La voie de la louve pour sa participation à la manifestation Octobre Rose.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur DIMON précise que les manifestations autour d'Octobre rose ont été une réussite et sont à renouveler l'année prochaine.

6- Demande de subvention exceptionnelle Alai Clic et Objectif roullenois

Monsieur BORNER propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € au Alai Clic et Objectif roullenois pour la diffusion du film relatif au maquis de Trassanel.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

7- Accord cadre à bon de commande avait été mis en œuvre en 2021 pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réparation de la voirie communale

Monsieur SEGUY rappelle qu'un accord cadre à bon de commande avait été mis en œuvre en 2021 pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réparation de la voirie communale. Ce marché est arrivé à son terme le 31 aout 2025.

Afin de poursuivre la rénovation et l'amélioration de la voirie communale, le Conseil municipal a décidé, par délibération du 24 juin 2025 de relancer une procédure d'accord cadre à bon de

commande pour la réalisation de travaux neufs ou de réparation de la voirie communale dans les conditions suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 : 1 an renouvelable de manière tacite 3 fois pour un période de 1 an sans que ce délai ne puisse excéder le 30 septembre 2029
- Accord-cadre avec maximum annuel de 300 000,00 € HT conclu avec un titulaire.
- Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et leur pondération :
 - mémoire technique, moyens et délais : 60%
 - prix des prestations : 40%

Trois entreprises ont déposé une offre. Une négociation a été engagée par la commission d'appel d'offres. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de l'entreprise Jean Lefebvre au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de d'attribuer à l'entreprise Jean LEFEBVRE l'accord cadre pour l'aménagement des rues, travaux neufs ou de réparation de la voirie communale et de l'autoriser à signer l'acte d'engagement avec cette entreprise et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée.

Le Maire,
Jacques DIMON

La secrétaire de séance,
Sylvie GIBERT

